P-239 A

Ville de Genève Conseil municipal

17 mars 2011

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé».

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 20 janvier 2010. La commission s'est réunie les 1^{er} mars, 22 mars, 3 mai, 17 mai, 30 août et 15 novembre 2010, sous les présidences successives de M. Rémy Burri et de M^{me} Silvia Machado.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Nathalie Bianchini et Tamara Saggini, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1er mars 2010

Audition des pétitionnaires, représentés par Me Roland Burkhard

Le président explique à M° Burkhard que la commission des pétitions auditionnera toutes les personnes concernées, afin de savoir comment elle doit se prononcer sur la pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait savoir si cette pétition a été envoyée au Grand Conseil, puisque c'est l'Etat et pas la commune qui a la compétence en matière de circulation. Me Burkhard répond qu'elle a été envoyée au Conseil municipal uniquement.

Il explique que, durant l'été 2009 et au début de l'automne, la question s'est posée, avec d'autres personnes habitant et travaillant dans le quartier, de réaménager sans trafic motorisé la place de la Synagogue. Ayant lui-même son étude sur le boulevard Georges-Favon, à l'angle de la place, il constate que, chaque année, un restaurant a obtenu l'autorisation d'aménager une terrasse durant l'été devant la synagogue, sous les platanes, et lors de ses visites à l'établissement il observe le risque que prend le personnel en traversant la chaussée. Il ajoute connaître la volonté politique de la Ville de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la sécurité des piétons.

Avec son groupe de pétitionnaires, il a constaté que le trafic est manifestement mal organisé dans ce quartier. Le sens de la circulation va du boulevard Georges-Favon vers la rue Général-Dufour. Après cela, il y a la place de la Synagogue, où la première rue circule aussi vers l'intérieur du quartier des banques, ensuite on peut tourner autour de la synagogue et on revient sur le boulevard Georges-Favon, qui est un axe de circulation important. Il explique que, entre-temps, des travaux ont été entrepris dans le quartier, et un réaménagement a été fait, qui vient changer un peu la discussion sur cette question, puisque aujourd'hui la circulation est bouleversée par les travaux et qu'elle ne correspond plus tout à fait à ce qui est dit dans le texte. Malgré tout, il reste ces deux rues le long de la place de la Synagogue, qui vont dans les deux sens, et qui participent au manque de sécurité des piétons dans cette zone. Il affirme qu'il serait possible que le sens de la circulation de la rue de la Bourse, ou d'une autre des rues parallèles, aille dans l'autre sens, pour amener les usagers motorisés vers le boulevard.

Une commissaire démocrate-chrétienne relève les changements évoqués, intervenus dans le flux de la circulation par rapport au texte de la pétition. Elle souhaiterait savoir de quels changements il s'agit. Me Burkhard répond qu'un premier changement est lié au fait que le boulevard du Théâtre a été complètement réaménagé et que, si devant l'îlot central planté d'arbres les voitures pouvaient avant de se parquer en épi, maintenant elles se parquent en ligne. Un autre changement est qu'une des rues a été coupée en deux et qu'on ne peut plus passer à travers, il faut donc faire le tour, ce qui donne une espèce de circuit en ovale. Cela crée pas mal de difficultés pour ressortir de ce quartier, puisqu'il n'y a pratiquement plus que la rue qui longe la synagogue et la rue Bovy-Lysberg qui le permettent. Un dernier changement de circulation est intervenu sur le prolongement de la rue Bovy-Lysberg, qu'avant il était possible d'emprunter soit pour monter vers le Grand Théâtre, soit dans l'autre sens vers la place du Cirque, alors que maintenant il n'y a plus qu'un seul sens global de circulation, ce qui crée d'énormes difficultés puisque les automobiles sont prises dans une sorte de «tourbillon». Il y a donc là un réaménagement à concevoir, mais sous un sens global, car actuellement le groupe de pétitionnaires et Me Roland Burkhard ont l'impression que les solutions trouvées ne sont pas assez globales.

Une commissaire du groupe des Verts aimerait que M^e Burkhard argumente la demande du groupe des pétitionnaires qui est en faveur de la fermeture de la place de la Synagogue à la circulation. Celui-ci répond qu'il s'agit d'une zone très motorisée, car elle comprend le boulevard Georges-Favon et le pont de la Coulouvrenière, fortement touchés par la circulation dans cette zone. Elle se situe également entre la rue du Stand et le Grand Théâtre, et s'étend jusqu'aux Rues-Basses, et elle est appelée «quartier des banques». Cette place devrait être piétonne depuis longtemps, comme elle l'était auparavant. Ses fêtes juives, ses habitants et les commerçants le demandent. Il ajoute qu'il ne voit pas l'intérêt de faire passer les voitures par cette place, elles peuvent passer soit par la rue de la

Bourse, soit par la rue Jean-Petitot, parallèles à la rue du Stand. Il soulève le fait qu'une question piège pourrait concerner le réaménagement possible de la circulation pour la rue Général-Dufour, qui arrive en plein sur la place de la Synagogue: il propose que cette rue se termine en impasse.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose de fermer le bas de la rue. Un commissaire du groupe des Verts, lui, souhaiterait faire remarquer que la situation actuelle est due au chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui oblige de déplacer les voies de bus; il constate que depuis quinze mois le quartier est perturbé provisoirement. Il demande au pétitionnaire si c'est bien à l'initiative pour 200 rues piétonnes qu'il fait allusion. Me Burkhard confirme. Le commissaire approuve avec plaisir et il fait mention de la motion permettant de fermer la place Neuve. Le commissaire des Verts explique que le Conseil municipal a accepté le principe de fermer toute une partie de la place Neuve, une étude a été faite.

Une commissaire socialiste remercie Me Burkhard pour la pertinence de sa pétition qui vient rejoindre les initiatives socialistes pour les aménagements en faveur des piétons et des cyclistes en ville de Genève. Elle aimerait savoir si l'initiative du pétitionnaire ne découlerait pas, concernant cette place, d'une concertation de quartier qui a amené d'autres propositions pour cette zone. Me Burkhart répond qu'il n'y a pas eu de concertation, qu'il a fait cette démarche en solitaire: à un premier travail de réflexion a suivi une discussion avec quelques personnes qui sont dans le quartier et il a été décidé de lancer cette pétition.

La commissaire socialiste lui répond que, bien que cela soit la Direction générale de la mobilité de l'Etat qui décidera de la circulation, celle-ci tiendra certainement compte des avis du Conseil municipal. Elle aimerait toutefois savoir s'il aurait éventuellement contacté la Direction de la mobilité. Me Burkhard répond qu'après la réponse de la Ville de Genève, cela serait certainement judicieux de la transmettre aussi à l'Etat, et il se dit prêt à le faire, si ça peut aider la démarche.

Un commissaire socialise aimerait savoir si le rabbin fait partie des signataires de la pétition. M° Burkhard répond que ceux qui le soutiennent sont les commerçants des rues concernées, comme le Katrépices, le Restaurant L'Incontro, ou encore le Café-Restaurant Le Boulevard. Le commissaire lui demande ce que pensent ces gens. M° Burkhard répond que, s'ils ont signé et fait signer cette pétition, c'est que probablement qu'ils sont demandeurs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que la place de la Synagogue est en quelque sorte le parvis de l'édifice religieux. Il rappelle que cet emplacement a été donné à la communauté israélite de Genève par le gouvernement de James Fazy, suite à la démolition des fortifications. Celle-ci a donc pu construire la synagogue dans un style hispano-mauresque, et en fait c'est là une copie de la Grande Synagogue de Berlin qui avait brûlé en 1983. Il demande au

pétitionnaire s'il a eu des contacts avec la communauté israélite, puisqu'elle est tout de même directement concernée. Il remarque que durant les cérémonies, par exemple lors de mariages ou de funérailles, il faut pouvoir s'approcher de l'édifice en voiture, c'est pourquoi une solution intelligente serait de maintenir la circulation du côté du boulevard du Théâtre.

M° Burkhard répond qu'il n'a pas eu personnellement de contact avec la communauté israélite, mais qu'un des tenanciers du Restaurant L'Incontro a eu un contact avec eux. La communauté semble plutôt favorable à la démarche et propose que, lors des cérémonies de la synagogue, des chaînes puissent être enlevées afin de laisser passer les véhicules.

Un commissaire Vert rappelle qu'il s'agit de rues de desserte et que la Ville est tout à fait habilitée à demander que le trafic y soit supprimé. Le Canton est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations nécessaires, mais la Ville a pleins pouvoirs pour décider de fermer ces rues à la circulation motorisée. Si la commission des pétitions émet un préavis favorable, en principe la demande devrait suivre son cours. La procédure passera par l'exécutif avant de suivre plus haut.

M° Burkhard demande s'il peut encore faire quelque chose pour envoyer sa pétition au Grand Conseil. Un commissaire démocrate-chrétien lui répond que les pétitionnaires ont formellement choisi de mandater la commission des pétitions pour faire suivre cette pétition aux autorités cantonales. Un commissaire du groupe des Verts précise que la procédure prévoit en effet que la Ville demande à la Direction générale de la mobilité, et donc à l'administration cantonale, s'il est possible ou non de réaliser ce projet. La démarche est donc correcte. Un autre commissaire du groupe précise qu'une étude globale du périmètre a été demandée par la Ville, la pétition arrive donc au bon moment et sera jointe à cette étude.

Séance du 22 mars 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif

M. Rémy Pagani explique que cela fait trois ans qu'il a rencontré l'ensemble des propriétaires et des utilisateurs de la synagogue. Tous étaient d'accord pour qu'elle devienne zone piétonne. Malheureusement, le Canton se refuse d'accorder la permission, car un accord secret a été fait entre M. Robert Cramer et le TCS afin que la piétonisation ne soit pas étendue avec l'arrivée du tram. M. Pagani déclare que ce n'est pas son avis, il continuera à se battre. Un commissaire démocrate-chrétien demande comment réagissent les autres commerçants du quartier, notamment les banques. A une commissaire d'A gauche toute!, M. Pagani répond que le terrain est à la Ville sauf la synagogue. Un commissaire du groupe des Verts s'étonne qu'on parle d'«accord secret» et qu'on en parle en commission.

M. Cramer a fait des accords qui ne regardent que lui, la Ville peut le lui demander. M. Pagani précise qu'il fournira des lettres sur ces accords.

Séance du 3 mai 2010

Audition de M. Elfrati, responsable de la sécurité de la communauté israélite de Genève, ainsi que de M. Chartiel, vice-président de la communauté

M. Chartiel remercie le président de la commission des pétitions de les recevoir, il constate qu'à l'évidence la synagogue joue un rôle dans cette pétition, puisqu'elle fait partie des bâtiments classés, et que l'activité de leur communauté concerne la ville entière.

Le président demande aux auditionnés quel est leur point de vue. M. Chartiel explique leur fonctionnement et répond que, s'ils ne sont pas perturbés dans l'organisation de leurs événements, ils n'ont strictement aucun problème avec les aménagements proposés par les pétitionnaires. Le président lui demande s'ils ne verraient pas de problèmes notamment pour les cultes et pour les véhicules de service. M. Chartiel lui répond qu'il n'en voit pas. Le président lui demande s'il pense à la place du Molard. M. Chartiel lui répond que c'est un exemple. Un commissaire des Verts constate que c'est également le régime en vigueur pour les rues de la Vieille-Ville, il rajoute que celles-ci restent ouvertes jusqu'à 23 h. M. Chartiel lui précise qu'il parlait de 11 h du matin et non du soir.

Un commissaire socialiste aimerait savoir si la communauté ne risque pas d'être gênée lors des convois funèbres ou les mariages par la mesure demandée par la pétition. M. Chartiel répond qu'ils n'ont pas de convois funèbres, mais seulement des mariages.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que le shabbat commence le vendredi soir, si la place n'était pas fermée à la circulation n'y aurait-il pas une gêne pour les fidèles? M. Chartiel répond qu'a priori la cohabitation n'est pas un problème; la synagogue en tant que telle est en effet matérialisée clairement, et la place publique est actuellement déjà occupée à midi par le Restaurant L'Incontro. Cette occupation fait partie de la vie de quartier et ce n'est pas une gêne pour la communauté. M. Elfrati fait remarquer que, lors des sorties des fidèles, des scooters les mettent en danger, ils ont déjà été rappelés à l'ordre.

Le commissaire des Verts aimerait savoir si M. Elfrati pense que d'interdire l'accès et le stationnement des véhicules ne serait pas un moyen d'accroître la sécurité de la communauté, notamment en vue des nombreux attentats au moyen de voitures piégées, qui ont lieu un peu partout dans le monde actuellement. M. Elfrati remarque que la ville de Genève n'est à ce jour pas une cible à haut risque, il n'y a donc pas d'urgence.

Discussion

Les auditionnés quittent la commission des pétitions. Un commissaire démocrate-chrétien constate que sont concernées par cet objet la Fédération du commerce genevois (FCG) et la Fédération des artisans et commerçants (FAC). Il fait remarquer que c'est le secteur des banques à Genève et qu'elles pourraient se sentir concernées. Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose de contacter l'association des commerçants du quartier. Une commissaire socialiste comprend les positions des préopinants, mais trouve que la pétition concerne les usagers directs de la place, qu'il serait intéressant de les entendre. Suite aux différentes positions des commissaires, le vote est lancé pour l'audition de la FAC ou de la FCG. L'audition est acceptée à l'unanimité sauf trois Verts. Votation à l'unanimité pour écrire aux commerçants et savoir s'ils sont intéressés pour une audition.

Séance du 17 mai 2010

Audition de M. Jacques Poncet, vice-président de la Fédération économique du centre-ville

A la demande du président de ce qu'il connaissait du projet demandé par la pétition, M. Poncet assure qu'il ignore celle-ci. Il annonce qu'il s'est rendu sur place et qu'il a constaté qu'il n'y a pas beaucoup de commerces. C'est pourquoi il donnera plutôt son avis en tant que membre du comité du Groupement transports et économie. Il lui semble en effet que la pétition concerne le trafic de cette place, il demande si la pétition demande la fermeture complète. Ils sont tout à fait opposés à la fermeture de tronçons de rues, qui a comme seul but de «casser le trafic». Il avoue ne pas très bien comprendre la pétition qui arrive maintenant alors que l'ensemble du quartier a été repensé et réaménagé. Il donne son avis qui est contre la place piétonne qui ferait butter le trafic venant de la rue David-Dufour. M. Poncet dit qu'il n'y a pas d'association membre de la fédération dans ce secteur. Il reconnaît que, pour les deux cafés-restaurants qui donnent sur la place de la Synagogue, ce serait bien de fermer la rue.

Une commissaire libérale demande si le bruit provoqué en été ne risque pas de poser problème. M. Poncet fait remarquer que la terrasse existe déjà et que si l'on ferme la rue on peut aménager quelque chose de très sympathique. Il ajoute qu'il désire une copie de la pétition afin de pouvoir suivre ce qui a été fait. Un commissaire d'A gauche toute! constate que la fermeture des deux modifierait considérablement le plan de la circulation du quartier. M. Poncet explique que le plan a été modifié récemment à cause du passage du bus au boulevard du Théâtre. Les automobilistes pourront utiliser la rue de Hesse. Par contre, il y a beaucoup de trafic qui vient de la rue du Général-Dufour. Si des places de stationnement sont enlevées en surface, la politique de la Fédération économique du centre-ville

est que celles-ci doivent se retrouver au sous-sol. M. Poncet ajoute que ce qui est important pour la synagogue est surtout sa façade, donc son entrée, qui se trouve côté Georges-Favon. A l'arrière, il n'y a qu'un accès de service.

Le président informe qu'il est en attente du résultat du sondage effectué auprès des commerçants, pour savoir lesquels sont intéressés à être auditionnés au sujet de ce projet.

Séance du 30 août 2010

Audition de M. Joffrey Vuillermet, gérant de la société Katrépices, et de M. Carlo Di Domenico, exploitant du Restaurant L'Incontro, 2, place de la Synagogue

La présidente invite les deux commerçants à donner leur avis sur la pétition. M. Di Domenico annonce que c'est lui qui a lancé la pétition. Il explique qu'il travaille sur la place depuis quinze ans et qu'il fréquente chaque jour des gens sur la place. En parlant avec les gens, il s'est rendu compte que tout le monde aurait voulu que cette petite place devienne piétonne. Il ajoute qu'il y a beaucoup de voitures qui s'engagent venant de la plaine de Plainpalais. Par contre, il arrive souvent que plusieurs véhicules, venant de la gare, franchissent illégalement la voie de gauche du boulevard pour entrer dans le quartier par la place de la Synagogue. C'est surtout cette constatation qui l'a poussé à prendre l'initiative de lancer cette pétition.

M. Vuillermet explique que son entreprise est sur la place depuis deux ans et demi. Celle-ci comprend deux activités dans le même espace: une école de cuisine et une boutique, et ils ont aussi un bureau pour l'administration de l'autre côté de la place, qui est aussi une salle de conférence qu'ils utilisent également pour la formation. Ses clients sont amenés à traverser la place et il y a beaucoup de circulation de ce côté. Il faut être prudent et c'est dangereux. Il ajoute que la place est très jolie avec les platanes et la fontaine et qu'il serait sympathique de la réserver aux piétons. M. Di Domenico ajoute qu'il y a beaucoup d'enfants qui viennent y jouer après l'école.

Une commissaire libérale informe qu'elle a passé par ce quartier en voiture et qu'aujourd'hui il ne reste plus que la rue de Hesse permettant d'arriver sur la place du Cirque en venant de la place Neuve. Elle demande si la fréquentation aurait changé depuis les modifications de circulation. M. Vuillermet remarque que la modification est récente et qu'il est difficile de déterminer les éventuels changements de quantité de trafic. Il relève qu'il y a aussi les rues Petitot et de la Bourse qui sont ouvertes aux voitures. Il remarque que ces petites rues sont peu fréquentées. Un commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait savoir s'il y a beaucoup de circulation sur cette place. M. Di Domenico répond que de son côté il n'y en a pas, et que de l'autre il y en a peu.

M. Vuillermet précise que, sur trois places de stationnement, une a été transformée en place de livraison. Le commissaire demande si, la place fermée, les livraisons pourraient continuer à se faire. M. Di Domenico répond que les livraisons ne dérangent pas. Quant aux voitures, elles passent sur un trottoir piéton!

Une commissaire des Verts souhaiterait ajouter que pendant les fêtes juives cette place était fermée pendant plusieurs jours. Cette fermeture est une bonne occasion pour observer le trafic. M. Di Domenico assure que pendant ces fermetures tout le monde est très content.

Une commissaire socialiste demande aux auditionnés si, eux, ils sont favorables à cette fermeture au trafic et, si oui, comment ils voient l'avenir de cette place, notamment par rapport à leurs commerces, mais aussi concernant la qualité de vie qui pourrait s'y installer. M. Di Domenico assure qu'il est très largement favorable. Il est content de voir des gens manger leur sandwich assis sur les bancs en compagnie de leurs collègues. Il assure l'ambiance très conviviale. Cette place est un petit espace dont tout le monde peut profiter, c'est le seul d'ailleurs dans le quartier des banques. M. Vuillermet confirme qu'effectivement ce quartier est presque toujours désert, sauf durant les pauses de midi. Cette place piétonne permettrait d'y retrouver un semblant de vie, spécialement le soir.

Un commissaire des Verts aimerait mieux comprendre si M. Di Domenico est un signataire de la pétition, ou s'il en est à l'origine. Il explique officiellement que c'est Me Burkhart qui, avec un comité, a déposé cette pétition. M. Di Domenico lui répond que c'est lui qui a demandé à Me Burkhard de faire une pétition, et que celui-ci l'a aidé. Le commissaire lui répond que c'est intéressant de constater que cette initiative vient des commerçants.

Il demande aux auditionnés comment ils prévoient de se faire livrer, dès le moment où cette place serait fermée. Il demande si les bornes rétractables pourraient constituer une solution. M. Vuillermet remarque que, dans la rue Céard, il y a effectivement un système de bornes qui se rétractent lors des livraisons.

La commissaire libérale demande si l'Incontro resterait ouvert le dimanche, mais c'est déjà le cas aujourd'hui.

La présidente constate que le négoce de M. Vuillermet n'utilise pas la terrasse, souhaiterait-il pouvoir s'y installer? Il lui répond que la structure actuelle ne lui permet pas de faire une demande. Par la suite, il pourrait effectivement proposer une activité de bar à vin et faire une demande pour la place. La présidente aimerait connaître le temps d'utilisation de la terrasse sur toute l'année. M. Di Domenico répond que c'est de mars à octobre, bien qu'il paye l'usufruit pour toute l'année.

Une commissaire d'A gauche toute! constate que depuis le lancement de cette pétition il y a plusieurs changements qui ont modifié le trafic dans ce quartier, notamment la pose de deux feux, dont un pour les cyclistes devant le Katrépices. Elle aimerait savoir si les commerçants de la place ont été consultés par rapport à ces aménagements, qui ne vont pas dans le sens de leur pétition. M. Di Domenico assure que les personnes chargées des travaux sont toujours aimables. Il raconte que, lors de la pose d'un panneau routier et comme l'ancien se trouvait au milieu du trottoir, il a demandé si le nouveau pourrait se trouver à un endroit moins fréquenté par les piétons. Les ouvriers ont contacté leurs supérieurs, et ceux-ci ont accepté sa proposition. Il ajoute qu'il est très heureux de vivre à Genève et que la Suisse est un pays merveilleux pour les étrangers.

Discussion

Après le départ des auditionnés, une commissaire démocrate-chrétienne constate que l'on doit auditionner quelqu'un de la Direction générale de la mobilité (DGM). L'ex-président explique qu'avec M^{me} de Ciocchis, secrétaire au Service du secrétariat du Conseil municipal, ils avaient contacté une douzaine de commerçants sur cette place en leur demandant ce qu'ils pensaient de la pétition. La présidente assure que ce sont les deux seules personnes qui se sont manifestées et que selon le Secrétariat du Conseil municipal, apparemment, ça serait la première fois qu'une commission aurait fait la démarche de consulter les usagers touchés par une pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève qu'ils ont reçu une copie du courrier adressé au Service de l'aménagement urbain par la DGM, sur lequel il est dit que celle-ci donne son accord de principe à cette modification en demandant son application différée dans le temps. Ce courrier date du 6 janvier, donc il commence à être relativement ancien et le commissaire aimerait en entendre les auteurs. Un commissaire des Verts remarque que M. Pagani avait annoncé que l'Etat n'était pas d'accord de fermer cette place tant qu'était en cours le chantier du tram. Il doit y avoir une transition pour la fin du chantier, qui devrait se terminer en décembre 2011. Tant que le chantier sera en cours, l'Etat refusera de rentrer en matière. La présidente met au vote l'audition de la DGM, qui est acceptée à la majorité.

Séance du 15 novembre 2010

Audition de M. Enrique Marti, chef du Service cantonal des enquêtes de circulation et chantiers (DGM)

M. Marti informe que son service a étudié avec attention cette pétition adressée à M^{me} Künzler. Il se trouve que son service s'est déjà penché sur cette demande, du 27 août 2009, de la Ville de Genève de fermer la place de la Synagogue. En raison des travaux du TCOB, cette demande n'est pas recevable avant la fin des

travaux. Ils ont donc donné un préavis favorable à la Ville sur le principe de fermeture. Le plan de circulation tel qu'il est proposé par la Ville n'est donc pas acceptable actuellement. Néanmoins, puisqu'ils doivent étudier ensemble la mise en place des 200 rues piétonnes, ils ont demandé à cette occasion à la Ville d'étudier principalement ce secteur-là. Il fera donc l'objet d'une étude plus détaillée pour la fermeture à la circulation. Cette nouvelle étude sera plus précise que celle de 2008, afin de savoir quels seront les reports de trafic après les travaux. Leur position n'est donc absolument pas défavorable, mais ils attendent la nouvelle étude de la Ville, qui leur permettra de savoir où ils vont faire passer les véhicules. Si la charge est admissible, ils pourront sans autre accepter cette demande.

Une commissaire libérale dit que, venant du côté de Champel en voiture et devant fréquemment se rendre à la gare, son itinéraire est de contourner le Grand Théâtre et de couper le boulevard du Théâtre pour continuer par la synagogue. Pour elle, c'est le seul itinéraire fluide la menant de chez elle à la gare. Ce projet de fermeture constitue à son avis une perte assez considérable pour les automobilistes. Elle demande s'ils auraient éventuellement pensé, dans le cas de la fermeture de ces rues, à changer l'orientation de la circulation. M. Marti lui répond que c'est une possibilité, mais qu'il ne peut se prononcer. Fermer une rue ailleurs ne fait que repousser le problème ailleurs. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte, comme la sécurité des piétons et cyclistes, et c'est ces éléments qui vont ressortir de l'étude. La commissaire libérale lui répond que le problème est la fermeture de la rue Bovy-Lysberg et que s'ils ferment encore la rue de la Synagogue ce sera un problème. M. Marti répond que c'est la question à laquelle répondra l'étude; sur l'heure, on ne peut pas encore se prononcer sur la faisabilité de cette demande.

Un commissaire des Verts remercie M. Marti, dont la réponse confirme celle de M^{me} Giraud de janvier 2010. Ce courrier demande de rester souple pendant la période des travaux. Il demande si M. Marti sait si la Ville a déjà lancé l'étude de modifications de la circulation dans ce secteur puisqu'ils sont à une année de la fin des travaux. M. Marti répond l'ignorer et en tout cas la DGM ne l'a pas reçue.

Une commissaire d'A gauche toute! se demande si la terrasse ne va pas amener plus de circulation. M. Marti remarque que toute activité commerciale est susceptible d'attirer des clients.

Une commissaire socialiste remarque que la commission a entendu les commerçants et habitants très demandeurs de la fermeture de cette place. Ils demandent que soient trouvées des solutions pour diminuer le trafic de transit, qui est toujours lourd dans ce quartier. Cette fermeture permettrait d'améliorer la qualité de vie. M. Marti répond que tout est possible en matière d'aménagement, cela est une question de coût et de volonté de la Ville. Actuellement, l'aménagement vient d'être refait et n'est pas modifiable facilement.

La présidente demande si le département de M^{me} Künzler a donné une réponse formelle aux pétitionnaires vu que la demande lui a été adressée. M. Marti répond ne pas avoir vu de réponse. Sa présence est une manière de répondre à la commission des pétitions. La présidente précise qu'elle souhaitait savoir si le Canton avait traité cette pétition. Elle relève que les pétitionnaires se sont donné la peine d'apporter une proposition et qu'ils méritent une réponse explicative. Ce n'est pas du ressort de la commission des pétitions. M. Marti constate avoir fait une erreur sur sa réponse, la pétition n'a pas été adressée directement à M^{me} Künzler. La présidente lui demande de répondre par écrit aux pétitionnaires et une copie pour la commission des pétitions à joindre au rapport. M. Marti lui assure que cela sera fait. Il confirme que les communes soumettent des propositions au Canton, concernant les mouvements souhaités de la circulation, en fonction de leurs objectifs d'aménagements. Cette pétition concerne essentiellement des réseaux de quartier, pour lesquels le Canton laisse le soin à la Ville de faire ses propositions. Les commissaires demandent de joindre au rapport la lettre argumentaire de M. Marti qui explique la raison technique qui rend impossible la demande des pétitionnaires.

La présidente met au vote la pétition P-239 ainsi que le principe que la lettre de l'Etat devra être jointe au rapport. Pour: 2 AGT, 2 S, 2 DC. Contre: 1 R, 1 L. Le renvoi de la pétition P-239 au Conseil administratif est accepté.

A plusieurs reprises, et afin de pouvoir rendre son rapport, la rapporteuse a demandé à la présidente la lettre promise par M. Marti à la commission des pétitions. Finalement, la lettre de M. Enrique Marti, de la DGM, demandée en séance de novembre 2010, est reçue à la fin du mois de mars 2011.

Annexes: - pétition

lettre de M. Marti

Pétition Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé

La place de la Synagogue est un emplacement sympathique que nombre de genevois apprécient. Actuellement, le trafic motorisé est possible des deux côtés de la place. Il ne seri que les usagers qui désirent se rendre du Boulevard Georges-Favon à la Rue Général-Dufour ou au Boulevard du Théâtre et, depuis le Boulevard du Théâtre au Boulevard Georges-Favon.

Or, la rue de Hesse, la rue Jean-Petitot et la rue de la Bourse qui jouxtent cette place permettent déjà aux véhicules circulant dans le Boulevard Georges-Favon de se rendre au Boulevard du Théâtre ou à la rue Général-Dufour. Quatre rues dans un sens de circulation et une rue dans l'autre sens n'a pas de sens!

Le trafic motorisé peut parfaitement être organisé différemment en faisant en sorte que le trafic de la rue Jean-Petitot soit inversé par rapport au sens de circulation actuel, de manière à permettre aux utilisateurs du Boulevard du Théâtre de revenir sur le Boulevard Georges-Favon. En inversant également le trafic à la rue de Hesse, les usagers de la rue Général-Dufour pourraient rejoindre aisément le Boulevard Georges-Favon.

C'est pourquoi les signataires de la présente pétition estiment nécessaire une réorganisation du trafic dans ce secteur. Supprimer le trafic motorisé sur tout le pourtour de la place de la Synagogue afin de la rendre aux piétons et aux cyclistes uniquement, est de nature à rendre l'endroit plus sympathique et convivial aux activités qui s'y déroulent déjà : fêtes de la communauté juive a la Synagogue, terrasse ombragée et sécurisée pour usagers et employés des restaurants (Incontro et Katrépices), etc. Le trafic motorisé ne devrait être possible que pour les urgences médicales, police, véhicules du feu et livraisons le matin jusqu'à 11h00.

Nous, signataires, demandons par conséquent aux autorités municipales, d'entente avec les autorités cantonales si nécessaire, de décréter que la place de la Synagogue est interdite au trafic motorisé.

	NOM:	PRENOM:	ADRESSE:	SIGNATURE:
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
V				

Pétition à renvoyer à Comité pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé, 13, Bd. Georges Favon, 1204 Genève – avant le 30 octobre 2009



DIM - DGM Rue du Stand 20 1204 Genève

Comité pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé Monsieur Roland Burkhard p.a. 13, boulevard Georges-Favon 1204 Genève

N/réf.: EM/JC/mcm 2008-01136

602228-2011

Genève, le

Concerne : Pétition 239 - "Pour une place de la Synagogue sans trafic motorisé"

Madame, Monsieur,

Nous avons été entendus dans le cadre de votre pétition par la Commission municipale des pétitions.

En substance, nous avons évoqué :

- Que les projets et la mise en place des principes de modération ou de piétonisation sont de la compétence de la Ville de Genève.
- Que l'étude de réorganisation du trafic de la place de la Synagogue faite par le bureau Citec n'est plus d'actualité en raison des modifications apportées dans le cadre de la mise en place du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB),
- Que néanmoins, la Direction générale de la mobilité (DGM) est favorable à la piétonisation de la place de la Synagogue et que cette position a été transmise par courrier au service de l'aménagement urbain de la Ville de Genève le 6 janvier 2010,

Cette piétonisation pourra d'ailleurs s'inscrire dans la stratégie globale de piétonisation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Enrigue Marti

Chef du service des enquêtes de circulation

et chantiers

Copie à : Commission municipale des pétitions

Projet1000004.pgc